

au caucus du Nouveau parti démocratique, le gouvernement savait que tous les changements proposés, sauf deux, étaient acceptables à tous les partis de la Chambre. Le parti conservateur avait une objection à formuler contre l'état des subsides—ce n'était pas une objection insurmontable—et tous les partis d'opposition se sont élevés contre l'article 16A comme le président du Conseil privé, M. Macdonald, l'a proposé au comité. S'il m'est difficile de considérer encore comme irréprochable les motifs de chacun, c'est parce que le gouvernement a insisté pour introduire l'article 16A en sachant qu'il provoquerait ainsi un long débat. (*Applaudissements*)

Je tiens à insister, monsieur l'Orateur, sur le fait que je ne suis pas simplement en train de me payer de mots et que le président du Conseil privé nous a hier soir assuré—j'ai d'ailleurs appris qu'il l'avait annoncé au comité—que le gouvernement veillerait à l'établissement d'un comité permanent de la procédure et de l'organisation qui pourrait réviser nos règlements actuels. Mais n'est-il pas conforme aux principes de la raison et de la civilisation d'espérer que, dans ces circonstances, le gouvernement présenterait au Parlement un article 16A sous une forme acceptable à tous les partis et qu'on pourrait le mettre à l'essai, pendant le restant de la session actuelle? En outre, si l'honorable représentant, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, pensait que l'opposition est en train d'en abuser, il aurait ainsi raison de se présenter au Parlement pour réclamer des changements. (*Applaudissements*)

Il ose rire.

L'hon. M. Macdonald: J'essaie de ne pas faire preuve de cynisme à l'égard du député.

M. Lewis: Il essaie de ne pas faire preuve de cynisme. Je lui dirai que ses efforts sont inutiles. Son comportement démontre qu'il est cynique dans le plus mauvais sens de ce mot. Il est cynique en ce qui concerne le Parlement, les besoins du peuple canadien et son propre comportement en cette enceinte.

L'hon. M. Turner: Nous avons parlé d'intentions et de prêter des arrières-pensées...

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord désire-t-il invoquer le Règlement? Il est debout depuis...

L'hon. M. Turner: Moi-même, j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous avons

parlé d'intentions et fait des personnalités. J'espérais que le député s'en tiendrait aux principes dont nous discutons.

M. Lewis: Je respecte le ministre de la Justice (M. Turner) comme d'ailleurs tous les députés en cette enceinte, y compris le président du Conseil privé, sans réserves. Si j'ai parlé de cynisme, c'était en réponse à une remarque qui, à mon avis, était complètement injustifiée. Cela me rappelle une autre observation faite auparavant au cours de la journée et qui ne facilitera pas la collaboration à la Chambre. Le président du Conseil privé a qualifié mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que tous les députés et tous les Canadiens respectent pour son honorabilité, qui s'intéresse au bon fonctionnement du Parlement, il l'a qualifié dis-je, de «maître dans l'art de brouiller les pistes». C'était, à mon avis, une remarque irréfléchie. Je le répète, malgré les ricanements et les interventions du président du Conseil privé, même le gouvernement dit maintenant qu'il est prêt à recommander le rapport, privé de son traquenard dans l'article 16A—qu'il est prêt à faire l'essai du nouveau comité en vertu d'une entente pendant le reste de la session. Si le procédé se révèle irréalisable, l'année prochaine on demandera à modifier le Règlement. C'est assurément préférable? (*Applaudissements*) Si le gouvernement est prêt à faire cela...

L'hon. M. Macdonald: Lequel appelez-vous le traquenard?

M. Lewis: La partie de l'article 16A qui permet au président du Conseil privé de tenir une réunion à lui tout seul et de rendre une décision contraire aux vœux des autres membres du comité pour la soumettre ensuite à la Chambre, comptant sur la majorité du gouvernement pour retirer aux députés leurs droits, s'il en avait envie.

L'hon. M. Macdonald: Le député s'oppose-t-il à la disposition sur le quorum ou au fait qu'en dernier ressort la majorité des députés décidera du temps alloué?

M. Lewis: Tout de même! Comme l'honorable représentant, j'ai pratiqué le droit, et bien que je ne sois pas à la Chambre depuis bien des années, je m'occupe de politique depuis assez longtemps. Le ministre ne peut me demander si je vais cesser de battre ma femme et s'attendre à une réponse directe. Je